

Les crédits

Parmi ces exemples de retenue admirable, de bon jugement et de pondération qui, selon lui, caractérisent le travail du Sénat, tient-il compte de ce qui s'est passé en 1988—sauf erreur cela fait partie de la vingtaine de cas dans notre histoire où le Sénat a rejeté un projet de loi de la Chambre des communes—lorsque son ancien chef a demandé à la majorité libérale au Sénat de retarder l'adoption de l'Accord de libre-échange, d'empêcher qu'il ne voit le jour et de faire en sorte qu'il devienne l'enjeu d'élections? Était-ce là un exemple de la réserve qui caractérise, à son avis, le travail du Sénat? Parle-t-il plutôt des activités actuelles du Sénat en ce qui a trait à la législation sur l'assurance-chômage, alors que nos sénateurs rejettent carrément certains aspects du projet de loi gouvernemental adopté à la Chambre des communes?

M. Kaplan: Madame la Présidente, je ne vais pas tomber dans le panneau en affirmant que je souscris à toutes les mesures prises par le Sénat jusqu'à maintenant, et que ce dernier a toujours agi d'une façon irréprochable.

M. Harvey: Revenez-vous sur ce que vous avez déclaré?

M. Kaplan: Pas du tout. Je voudrais préciser à mon collègue que tout n'est pas dit au sujet d'un grand nombre de ces questions extrêmement importantes dont le Sénat est saisi.

Le Sénat a d'importants outils à sa disposition, afin de parvenir à réaliser les objectifs subtils dont j'ai parlé. Je pense en particulier à l'une des caractéristiques que nous voudrions donner au Sénat.

[Français]

...serait de trouver des moyens de donner au Sénat des mesures plus modérées pour réaliser, sinon des changements précis dans la législation, du moins une démonstration claire à la population de l'inacceptabilité de l'envers de la médaille et, dans chacune des questions, d'assurer qu'il y ait une confédération qui représente non seulement des nombres, mais des intérêts minoritaires, et les exigences de ces minorités.

[Traduction]

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, j'aimerais renchéris sur les propos qu'a tenus le député d'Edmonton-Est lorsqu'il a rappelé qu'en refusant en 1988 de respecter l'échéancier du gouvernement relativement à l'Accord de libre-échange, le Sénat avait permis

aux Canadiens de s'exprimer sur cet accord et de voir comment les partis, à l'exception du Parti libéral, avaient refusé de faire de l'Accord de libre-échange la pièce de résistance de leur programme électoral.

Le député a dit que cette motion constituait un coup porté par le NPD à des fins bassement politiques.. J'aimerais qu'il me dise ce qu'il pense du comportement du Nouveau Parti démocratique au cours de la dernière campagne électorale, alors qu'il avait l'occasion de battre le gouvernement actuel. S'il avait lutté contre l'Accord de libre-échange, et s'il avait vraiment pris partie pour les Canadiens en 1988, nous n'aurions pas aujourd'hui à lutter contre ce projet de loi, le projet de TPS, les amendements à l'assurance-chômage, les réductions de services de VIA Rail et toutes ces mesures contre lesquelles nous devons lutter et dont il se déclare maintenant l'ennemi irréductible. S'il avait agi ainsi, il nous aurait évité bien des maux de tête.

• (1640)

M. Kaplan: Madame la Présidente, le député a soulevé là un aspect très intéressant. Nous n'avons même plus besoin de formuler d'allégations, les faits sont connus et les initiés nous ont tellement rapporté d'histoires au sujet de la stratégie néo-démocrate pour établir qu'à un moment donné, le NPD aurait eu l'occasion de préserver le Canada de l'Accord de libre-échange et qu'il a choisi de ne rien faire. Parlant de crédibilité, cela nous permet de douter de la position de ce parti au sujet de l'Accord de libre-échange.

M. Kristiansen: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je me demandais si tous les partis et tous les députés de la Chambre pourraient accepter qu'au lieu d'utiliser chacun 20 minutes, les orateurs qui prendront dorénavant la parole se contentent chacun d'une période de 10 minutes, suivie d'une période de cinq minutes de questions et de commentaires. Il serait peut-être utile qu'avant de débiter, le premier orateur avise la présidence de son intention.

Mme le vice-président: La Chambre y consent-elle à l'unanimité? L'honorable secrétaire parlementaire.

M. Nicholson: Peut-être pourrions-nous agir ainsi, si c'est là le vœu des députés néo-démocrates. Je sais qu'un certain nombre de députés ministériels sont prêts à parler pendant 20 minutes, mais si nous pouvons nous entendre avec les députés libéraux et néo-démocrates, nous continuerions volontiers comme nous l'avons fait jusqu'ici.